

ANNÉE	Licence 2
PARCOURS	Tronc commun
SEMESTRE	Semestre 4
CODES & INTITULÉS	Unité : Tronc commun
	Élément : VGE4E52 Pré-professionnalisation
RESPONSABLE	P. Bouche patrice.bouche@univ-fcomte.fr
ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE	S. Bui-Hamelin

POINTS ECTS : 2

HORAIRE : CM : 3h TD : 7h ; Travail personnel : 4 heures

Détails du module et Contenu des cours

<p>Pré-professionnalisation (S. BUI)</p> <p>CM - 3H présentation du Portefeuille d'Expériences et de Compétences, réflexion, analyse et présentation d'une expérience professionnelle ou extra-professionnelle</p> <p>TD - 7H (dont 6^e et 7^e heures de TD consacrées à l'évaluation orale) : réflexion individuelle sur la valorisation du parcours universitaire et personnel ; travail en sous-groupe</p>

Compétences à acquérir et objectif des cours

<p>Objectif général : être en capacité de se présenter sereinement à l'oral en valorisant ses compétences.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer la connaissance de soi, de ses savoirs et de ses savoir-faire à travers une réflexion sur une expérience. ▪ Savoir identifier ses points forts et les illustrer de manière concrète. ▪ Savoir construire et mettre en forme un CV en français en cohérence avec son profil et son parcours.

Bibliographie

Ouvrages

<p>CHABAULT, Vincent. Construire son projet personnel et professionnel. Paris : EMS – Editions Management et Société, 2018. 114 p.</p>
--

Contrôle des connaissances

Rappels

<p>La présence aux TD (Travaux Dirigés) et la préparation du travail demandé sont obligatoires. En cas d'absence, il faut faire parvenir à votre enseignant.e un justificatif officiel (certificat médical, convocation à un examen...). L'appel est fait lors des TD et les notes du module ne sont pas prises en compte dans le</p>

calcul final s'il y a trois absences injustifiées (ABI) au cours du semestre, ce qui entraîne l'obligation pour vous de passer les examens du module en session 2 (rattrapages de juin).

La présence aux CM (Cours Magistraux) est une nécessité pédagogique, même si l'appel n'est pas fait lors des CM.

En cas d'absence à un examen, un justificatif doit être envoyé à l'enseignant.e dans un délai de 48h (certificat médical, convocation à un examen). Une absence justifiée (ABJ) donne droit à une note de 0 à l'élément constitutif, ce qui permet le calcul des notes du module. Sinon, vous êtes défaillant.e (DEF) pour l'ensemble du module, ce qui bloque la compensation entre les modules à l'intérieur du semestre. Les modules non validés peuvent être repassés en session 2 (rattrapages de juin).

Contrôle continu – session 1

- Oral (3 min.) : présentation d'une expérience personnelle, universitaire ou professionnelle qui illustre les compétences acquises de l'étudiant

Dispensés de contrôle continu (DCC) – session 1

Ecrit (1h) : rédaction d'une analyse réflexive en français d'une expérience personnelle ou professionnelle vécue en montrant l'apport de cette expérience

Rattrapage – session 2

- Ecrit (1h) : rédaction d'une analyse réflexive en français d'une expérience personnelle ou professionnelle vécue en montrant l'apport de cette expérience